

École primaire

Place du 11 novembre

25220 NOVILLARS

Téléphone : 03.81.57.01.93

Numéro administratif de l'école : 025 11646D

Procès-verbal du Conseil d'Ecole extraordinaire

Mardi 14 mai 17h30-18h30

Conseil d'école réuni en date du mardi 14 mai de 17h30 à 18h30 sous la présidence de Mme PARRA LOPEZ Sandra, directrice de l'école. Mme DUMANCHIN étant secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames et messieurs les représentants des parents d'élèves, Mme BUREAU, Mme MARX, Mme PHILIPPE, M YALTIN, M MARCHISET, Mme CORROTTE, Mme RICHARD

Mesdames et Monsieur les enseignants, Mme PETOLAS, Mme COLARD, M THEVENET, Mme DUMANCHIN, Mme KREA, Mme CAPPELLI

Monsieur le conseiller aux affaires scolaires, M GUILLEMIN

Madame la directrice du périscolaire : Mme GRANDVIENNOT

Madame la DDEN, Mme GUILLEMIN

Madame l'ATSEM : Mme DATEU

Excusés :

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme BAIRI

Monsieur le Maire, M BELUCHE

Monsieur le psychologue scolaire, M. MAIN

Madame la maîtresse E, Mme AVILES

Mesdames et Messieurs les représentants de parents d'élèves : Mme DRABANT, M ARBEY, M VERMILLARD, Mme GEROME

Mesdames les ATSEM : Mme BELTRAMELLI, Mme COMTE

Mesdames les AESH : Mme POUSSIÈRE, Mme HADJADJI, Mme DEMOULIN

Madame et monsieur le Service Civique : Mme SANAH et M LIGNIER

Ordre du Jour

1/Accueil des élèves de Deluz à la rentrée 2019

-L'école de Deluz est actuellement en regroupement avec l'école de Laissey. La maternelle est située sur la commune de Laissey et 2 classes sont présentes sur la commune de Deluz.

A compter de la rentrée 2019, les élèves habitant Laissey seront scolarisés à l'école de Roulans.

Pour les élèves de Deluz, il avait été envisagé de réaliser un regroupement avec le RPI de Vaire-Amagney. Cette hypothèse a été abandonnée et la possibilité d'un regroupement avec la commune de Novillars évoquée.

Chaque conseil municipal de Novillars et de Deluz a acté cette nouvelle carte scolaire. Les enfants de Deluz seront donc inscrits à la rentrée 2019 à l'école de Novillars. Toutefois, suite à l'annonce de Monsieur le Président de la République, de ne pas fermer d'école, Madame le Maire de Deluz souhaite demander la sauvegarde de l'école de Deluz.

-Selon toute vraisemblance, les élèves de Deluz seront scolarisés à l'école de Novillars. Les effectifs attendus sont les suivants :

NOVILLARS	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
-----------	-----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----

Année 2018-2019	5	17	20	24	20	20	16	21	28
------------------------	---	----	----	----	----	----	----	----	----

Total : 171

(Attention, ces chiffres peuvent varier en fonction de nouvelles inscriptions possibles ou de radiations possibles jusqu'en septembre 2019)

2019-2020	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
NOVILLARS	9	17	17	22	22	21	19	16	21
DELUZ	1	3	4	6	2	5	4	2	7
TOTAL	10	20	21	28	24	26	23	18	28

Total : 188 sans les TPS

-Concernant la répartition il est encore trop tôt d'en parler. En effet, une 8ème classe pourrait, si les chiffres restent identiques, être créée.

Plus d'informations seront données lors du prochain conseil d'école.

2/Organisation du temps scolaire à la rentrée 2019.

-Le conseil d'école du 6 novembre dernier avait voté pour un projet d'organisation du temps scolaire à 4 jours.

-Le conseil municipal du 3 mai dernier a également opté pour cette organisation du temps scolaire.

-Il est donc adopté qu'à la rentrée prochaine, l'école primaire de Novillars fonctionnera sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

-Concernant les horaires, une demande est effectuée par l'équipe enseignante de travailler de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 afin d'allonger le temps de travail sur les matinées.

->Mme Grandviennot précise que cette organisation (pause méridienne de 1h30) pose problème pour l'organisation des services de cantine du midi. De plus, certains élèves de Deluz reprendraient le bus pour rentrer chez eux et cela raccourcirait le temps de pause réelle.

Il est nécessaire pour le bien-être des enfants et l'organisation périscolaire de garder une pause méridienne de 2h. Il est évoqué la possibilité de reprendre à 13h45 mais cela pose problème notamment quand au temps de repos des élèves de TPS et PS qui débiterait tardivement.

De même une proposition est faite de débiter à 8h15. M Thévenet soulève le fait que l'accueil se ferait à 8h05 et que cela est tôt notamment pour les plus jeunes.

-Il est donc convenu de maintenir les horaires « habituels » à la rentrée prochaine :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30
13H30-16H30	13H30-16H30	13H30-16H30	13H30-16H30

3/Organisation du temps périscolaire à la rentrée 2019.

-Il a été défini que le temps d'accueil du matin et du soir restait identique sur la commune de Novillars.

Rappel des horaires : 7h30-8h20 et 16h30-18h

-Concernant la cantine, les horaires seront les mêmes. Mais un changement dans le service de prestation devrait intervenir.

-Concernant les enfants de Deluz, un service de garderie serait mis en place sur la commune de Deluz et un bus emmènerait les enfants sur la commune de Novillars avec un départ vers 8h05. Les enfants de Deluz auraient la possibilité de se restaurer à la cantine de Novillars ou de reprendre un bus pour retourner à Deluz (pas de service de cantine en revanche). Le soir, un service de garderie serait mis en place sur la commune de Deluz.

-Concernant le mercredi :

Une réorganisation du temps périscolaire sera mis en place. Le mercredi sera organisé de la façon suivante.

	ELEMENTAIRE	MATERNELLE
7h30-8h30	Accueil du matin	
8h30/10h	Activités	Activités
10h/11h30	Activités	Activités
11h30/13h30	Cantine	
14h/17h	Accueil de loisirs	

Les activités proposées seront décrites dès que les intervenants auront confirmé leur présence.

4/Questions diverses

-Un parent d'élève demande si il est possible d'allonger le temps de garderie du matin et du soir (7h15, 18h30). Mme Grandviennot explique qu'aucune demande en mairie de plusieurs parents n'a été effectuée et que les horaires pour l'an prochain resteront les temps d'accueil établis.

-Une aide aux devoirs est demandée sur le temps d'accueil périscolaire du soir. Ceci est à l'étude.

-Le prochain conseil d'école se déroulera le **lundi 24 juin**. La date a été modifiée (initialement le 18 juin) afin de connaître le résultat d'une commission annonçant les fermetures et création de postes.

Secrétaire de séance, Mme DUMANCHIN :

Président de séance, Mme PARRA LOPEZ